

Après avoir soigneusement étudié la question, les États membres sont parvenus par divers compromis à mettre au point des arrangements souples et pratiques pour financer la FUNU II et la FNUOD qui, du point de vue administratif, ne constituent qu'une seule opération. Pourtant, quelques États encore refusent de payer leur contribution, en totalité ou en partie, et d'autres accusent un retard dans leurs versements. Par décision du Conseil de sécurité, le financement de ces deux opérations est assuré par les membres suivant une répartition spéciale établie par l'Assemblée générale. Par un arrangement spécial qui ne va aucunement à l'encontre des positions de principe adoptées par les États membres, celle-ci a créé un compte spécial et établi un barème des quotes-parts suivant lequel les cinq membres permanents du Conseil de sécurité supportent le gros du fardeau financier; viennent ensuite les États membres industrialisés, puis les États membres dont l'économie est moins développée. En vertu de ces arrangements spéciaux, le Canada a versé jusqu'ici 16 821 millions de dollars\* à la FUNU et à la FNUOD.